

Cette journée technique permettra de faire le point sur les dernières évolutions techniques, réglementaires et financières. Nous attendons donc des professionnels d'horizons différents :

- Maîtres d'ouvrages : communes, syndicats des eaux,
- Institutionnels : DRASS, DDASS, services de l'État,
- Organismes incitatifs ou financeurs : Agences de l'eau, conseils généraux et régionaux,
- Prestataires : Gestionnaires de réseaux, fermiers, bureaux d'études, maîtres d'œuvre.



La source du Jaur (Saint-Pons de Thomières)

Emplacement réservé aux partenaires de la journée :



 **Master IUP Génie de l'Environnement Toulouse III**

Université Paul Sabatier
TOULOUSE III
Département ingénierie Bat U3
118, Route de Narbonne
31062 TOULOUSE cedex 4



Journée technique

15 octobre 2009
Université Paul Sabatier

Aires d'alimentation et périmètres de protection



*De la protection de la
ressource
(Directive Cadre sur l'Eau)
à la protection du captage*

Master IUP Génie de l'Environnement

Objectifs :

Cette journée technique vise à rassembler des intervenants de sensibilités différentes pour un échange constructif autour de nouvelles dispositions réglementaires sur la protection de la ressource.

- Définition des Aires d'Alimentation des Captages (AAC),
- Articulation entre la protection de la ressource (AAC) et les périmètres de protection ,
- Difficultés techniques, sociologiques, financières... liées au changement d'échelle de la législation qui passe d'une loi française d'obligation de protection des captages à une loi européenne de protection de la ressource,
- Efficacité de ces mesures de protection,
- Mesures d'accompagnement prévues.

Aires d'Alimentation de Captages (AAC)

De la protection de la ressource (Directive Cadre sur l'Eau) à la protection du captage

Thèmes

La mise en œuvre d'une loi de protection de la ressource (DCE, LEMA) engendre de nouvelles problématiques :

PROBLÉMATIQUE RÉGLEMENTAIRE :

Quelles sont les articulations réglementaires entre les périmètres de protection et les AAC ?

PROBLÉMATIQUE TECHNIQUE :

Quels outils mettre en œuvre pour la définition des AAC ?

PROBLÉMATIQUE SOCIO-ÉCONOMIQUE :

Les outils sont-ils financièrement pertinents par rapport aux enjeux ?

Protection de la ressource ou traitement au captage : quelles stratégies budgétaires ?

Quels sont les impacts de ces changements sur la société ?

PROBLÉMATIQUE STRATÉGIQUE :

Quels sont les outils réglementaires incitatifs ?

Quelles sont les modalités d'intervention ?

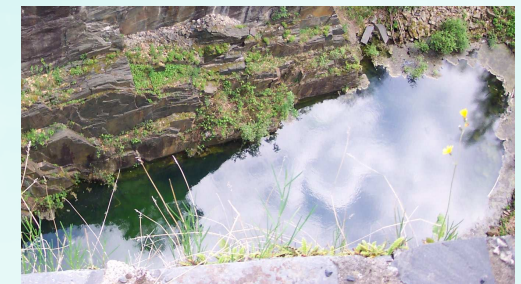
Quels sont les outils pour l'action ?

Pour qui ?

- Agences de l'eau,
- Collectivités locales et territoriales,
- DDASS, DRASS, DIREN,
- Gestionnaires de réseaux et délégataires,
- Hydrogéologues et bureaux d'études,
- Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire,
- Ministère de la santé et des sports,
- Aux étudiants.

Date et lieu :

- **Jeudi 15 octobre 2009**
- **Université Paul Sabatier**



 **Master IUP Génie de l'Environnement**
Toulouse III
Projet commun 2008-2009
Université Paul Sabatier
TOULOUSE III
Département ingénierie Bat U3
118, Route de Narbonne
31062 TOULOUSE cedex 4